

PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 08 Novembre 2022

Date de convocation : 04 novembre 2022

Date d'affichage : 04 novembre 2022

Nombre de conseillers

Elus : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le mardi huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Étaient présents : M. Marchand M. Jouanny, Mme Blanchet, Mme Brebion, M. Toreau, M. Dutertre, Mme Fratter, M. Suire, M. Laloue, Mme Pasquet, M. Lefranc, M. Lehoux

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Duluard pouvoir donné à Mme Blanchet
Mme Roux, pouvoir donné à Mme Brebion

Absents :

Secrétaire de séance : M. Jouanny

PV du 04 octobre 2022 : pas de remarques

ORDRE DU JOUR :

- Délibération – Tarifs salle polyvalente
- Travaux groupe scolaire : Enveloppe financière et appel d'offre
- Formation utilisation extincteurs
- Analyse devis

SALLE POLYVALENTE
Tarifs location

Le conseil municipal a décidé de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente qui seront applicables au 01 janvier 2023

Pour les associations implantées sur le territoire de la commune, proposant des activités et ou services à destination de la population de Trangé :

- 2 locations gratuites /année
- Location suivante : Demi-tarif pour la salle
Demi-tarif pour la cuisine
Plein tarif pour la vaisselle

LOCATION	Nombre de jours	COMMUNE	HORS COMMUNE
Mariage, réception, soirée dansante, vin d'honneur, concours de cartes	1 jour	230 €	1 000 €
	2 jours	380 €	1 250 €
	3 jours	450 €	1 500 €
Exposition, vente, réunion et réunion dînatoire (Repas froid pendant ou après réunion)	1 jour	160 €	250 €
Décès	1 jour	120 €	120 €
<i>Journée complémentaire</i>		70 €	150 €
Cuisine		70 €	70 €
Vaisselle		90 €	90 €

Les associations peuvent réserver la salle à tout moment en fonction des dates disponibles. Les autres locations ne pourront se prendre qu'une année à l'avance.

La location est définitive uniquement lorsque le contrat est signé et les arrhes versés (25% de la totalité de la location, sauf vaisselle)

Un chèque de caution de 1000 € sera demandé au moment du règlement du solde soit un mois avant la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Vote : Abstention :0 Contre :0 Pour : 14

A l'unanimité, Le conseil municipal, donne son accord pour les tarifs de la salle polyvalente

Reçu en Préfecture le : 15 novembre 2022	DE1_1122_SALLE
--	----------------

Demande de location pour réunion – dînatoire (repas froid rapide pendant ou après réunion) :
 Tarif « exposition, vente et réunion »

Demandes association Trangé Bougez :

- Utilisation de la petite salle polyvalente pour organiser un ESCAPE GAME . Le conseil donne son accord pour l'utilisation de la salle 1 ou 2 de la Maison des associations.
- Location ou achat d'une estrade. Présentation de devis :
 - Location : 3 164.00 € TTC
 - Achat : 13 376.40 TTC

Dans un 1^{er} temps, il sera demandé à SOCOTEC une vérification de la conformité de le l'estrade. Extension ou renouvellement à étudier.

- Bénéficiaire du service l'infiltré du dimanche, LMTV : des renseignements seront pris auprès de LMTV pour connaître la procédure.

RENOVATION GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avis d'appel public à la concurrence pour le projet de rénovation du groupe scolaire.

Proposition de l'enveloppe financière : 1 000 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Vote : Abstention :0 Contre :0 Pour : 14

A l'unanimité, Le conseil municipal, donne son accord pour l'enveloppe financière et autorise M. le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence.

Reçu en Préfecture le : 15 novembre 2022

DE2_1122_ECOLE

FORMATION MANIPULATION DES EXTINCTEURS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une formation « Manipulation des extincteurs » a été organisée par la commune de Aigné avec possibilité de proposer aux communes voisines de compléter le groupe par des agents communaux extérieurs. 4 agents de la commune se sont inscrits à cette formation.

Une convention sera signée entre la commune d'Aigné et le CNFPT pour un montant de 728.00€.

Une refacturation sera envoyée à chaque commune au prorata du nombre d'agents inscrits.

Pour la commune de Trangé : 208 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Vote : Abstention :0 Contre :0 Pour : 14

A l'unanimité, Le conseil municipal, donne son accord pour la participation financière à cette formation

Reçu en Préfecture le : 15 novembre 2022

DE3_1122_FORMAT

DEVIS

TERRAIN DE FOOT ET VESTIAIRE

Détection réseaux souples : S3C : 1 440.00 € HT soit 1728.00 € TTC

DETECT RESEAUX : 1 800 € HT soit 2 160.00 € TTC

Le conseil municipal donne son accord pour retenir le devis de S3C

du vendredi 21 octobre, un avis favorable a été donné pour le Permis de construire sous conditions :

- a. Chemin d'accès à la charge du porteur de projet (élagage et voirie)
 - b. Eau pluviale traitée à la parcelle (infiltration)
 - c. Nuisances olfactives : documents d'épandage à fournir en précisant le mode d'enfouissement et les périodes et informer les riverains avant l'épandage.
 - d. Ruisseau « Villegemain » : distance à respecter avec la fosse à lisier. En cas d'orage, prévoir une sécurité pour éviter les débordements.
 - e. Haie : plantation d'une haie champêtre autour du bâtiment.
- 3) **Syndicat du Bocage : Accueil de Loisirs sans Hébergement** : En plus du ALSH de Saint Georges, ouverture d'un ALSH à Pruillé le Chétif avec repas prévus à Saint Georges. La commune met à disposition le mini-bus tous les mercredis pour le ALSH de Pruillé le Chétif.
- 4) **Terrain de Foot et vestiaires** : Réunion avec le cabinet PHARO pour présentation du dossier APD (Avant-Projet Définitif) : mardi 22 novembre 2022 – 17h
- 5) **Décoration et illuminations de Noël** : En attente de devis pour peinture sur entrée de la Mairie. Installation des illuminations de Noël par le comité des fêtes prévus du 02 décembre 2023 au 06 janvier 2023. Il est proposé de déplacer le « père Noël » sur un autre bâtiment (A étudier).
- 6) **Carte de vœux** Présentation de la proposition de la commission communication. Vœux du Maire prévu le vendredi 20 janvier – 19h. La carte de vœux est prévue pour les élus des communes de LMM + quelques communes et différentes administrations : environ 50 à 60 cartes.
- 7) **Facturation cantine et garderie** : Les élus sont informés qu'un courrier sera distribué aux familles pour les informer que par suite d'un problème informatique, ils recevront courant novembre 2 factures (septembre et octobre)
- 8) **Colis de Noël** : Préparation et distribution des colis début décembre.

La séance est levée à 23h00

Le Maire, Jacky MARCHAND

Le secrétaire : Pascal JOUANNY

Les membres du Conseil Municipal

M. JOUANNY Secrétaire de séance	Mme BLANCHET	M. LEFRANC	Mme BREBION
M. TOREAU	Mme PASQUET	M. DUTERTRE	Mme DULUARD Absente excusée : pouvoir donné à Mme Blanchet
M. SUIRE	Mme ROUX Absente excusée Pouvoir donné à Mme Brebion	M. LEHOUX	Mme FRATTER
M. Laloue			